



L'édito



Comme chaque année, les membres du GAL se sont retrouvés pour l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 20 mars dernier. Au cours de cette séance, ils ont eu l'occasion de se voir présenter un état de la situation actuelle du Programme LEADER et les principales propositions de la Commission européenne pour la prochaine période 2014-2020.

Depuis, une mobilisation régionale a vu le jour auprès des GALs, des DDT et de la DRAAF afin de faciliter la gestion de la fin du programme et la préparation de la prochaine génération. Dans ce cadre, des audits ont été réalisés auprès de chaque GAL. Les résultats ont mis en évidence une grande qualité dans la mise en œuvre des caractéristiques LEADER sur notre territoire, avec néanmoins une faiblesse dans la quantité de montant programmé.

En effet, il s'avère que, même si le retard en termes de programmation et de paiement est généralisé sur l'ensemble de la France, au niveau régional notre GAL se situe dans les derniers. Seulement 35% de notre enveloppe financière ont été programmés et 15% payés, sachant qu'il était initialement prévu d'atteindre respectivement 80% et 44% pour fin 2012. Si ce retard de paiement n'est pas rattrapé il aura des répercussions non négligeables puisque notre enveloppe financière sera réduite d'autant, pour être réattribuée à d'autres territoires. De ce fait, les membres du GAL ainsi que son équipe technique se mobilisent avec les porteurs de projets afin de traiter les dossiers dans les meilleurs délais.

Dans la continuité des précédents bulletins « Trait d'Union », ce numéro se focalisera sur une thématique du champ d'intervention du GAL. Ainsi, seront abordées les questions relevant des services de proximité essentiels à la population locale. L'intervention LEADER sera illustrée par une initiative locale démarrant tout juste son organisation sur la Communauté de Communes du Canton de Najac. Une autre vision nous sera apportée par un projet LEADER sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais. Nous irons ensuite à la rencontre d'une structure bien identifiée sur notre territoire en matière d'éducation populaire et de son représentant au sein de notre comité de programmation. Enfin, nous tenterons un éclairage sur un sujet galvanisé et galvaudé aujourd'hui, à savoir le développement durable, dont les fondements sont pourtant au cœur de nos critères d'appréciation.

Vincent LABARTHE
Président du GAL Quercy Rouergue

Le sommaire :

Le point sur le programme - p1

Programmation au dernier Comité du 30/05/2012

L'actualité du GAL - p1

Le GAL coopère pour le tourisme durable

Leader en pratiques - p2

Le suivi des projets LEADER

Initiative d'ici - p2

Le Pôle de services aux publics de Najac, un point d'accueil et d'information intercommunal

Initiative d'Ailleurs - p3

L'épicerie solidaire Amandine en pays voironnais, une aide pour un retour vers l'autonomie

Portrait - p3

Les Ateliers de la Fontaine et son représentant au Comité de Programmation du GAL : Gérard PENEL

Focus - p4

Le Développement Durable, une priorité à partager

Le point sur le programme

Etat de la programmation Quercy Rouergue



8ème réunion du CP du GAL du 30/05/2012

Cinq projets ont été programmés par le Comité de Programmation du GAL depuis le début de l'année 2012, dont deux à l'occasion d'une consultation écrite. Le montant total de subvention LEADER attribué aux projets passe donc à **708 116,33 €**, soit 35,67% de l'enveloppe attribuée au territoire jusqu'en 2014. La huitième réunion du Comité qui s'est tenue le 30 mai dernier dans les locaux de l'association Village Douze à Villefranche de Rouergue a permis également d'étudier 12 nouveaux projets pour un premier avis.

Le Maître d'ouvrage

Association Ségala Vivant

Interprétation du patrimoine ségala

Association les Amis du calvaire de St Jean d'Aigremont

Aménagement touristique du site du Calvaire

Célé'T en vallée du Célé

Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé

Développement du cinéma de Rieupeyroux

Communauté de Communes Aveyron Ségala Viaur

RéXister dans le Bassin Decazeville Aubin

Communauté de Communes du Bassin Decazeville-Aubin

Le Projet en Bref

En vue de mettre en valeur le patrimoine du Ségala, l'association Ségala Vivant entre dans une nouvelle étape de son action avec la mise en place de panneaux d'interprétation sur 25 sites identifiés comme prioritaires et remarquables.

Après avoir réalisé les travaux de réhabilitation des édifices implantés sur la colline du calvaire, l'association souhaite, par ce projet, organiser l'accueil touristique sur le site (accès au site, circuit d'interprétation, création d'un bâtiment d'accueil et d'exposition...) et en assurer la promotion.

Manifestation festive annuelle organisée au bord du Célé dans le centre de Figeac, le projet se veut un événement fédérateur de l'ensemble des acteurs de l'eau, en vue de participer à la valorisation et à la promotion de la vallée du Célé, de ses milieux comme de ses activités de plein air.

En vue de pérenniser et développer le cinéma de Rieupeyroux, identifié comme un pôle culturel de référence au niveau régional, le projet consiste en l'installation d'un nouvel équipement numérique afin de pouvoir proposer de nouvelles prestations (films 3D, retransmissions...)

A l'initiative d'un collectif d'associations locales, le projet consiste en l'organisation d'un événementiel basé sur l'engagement citoyen autour de la commémoration du cinquanteaire des grèves de 1961-1962 (conférences, débats, créations artistiques, rencontres intergénérationnelles...)

La + value LEADER

Partenariat entre 7 communes du territoire et 20 communes du Pays Ruthénois

Inscription dans la démarche Grand Site Développement de l'offre touristique

Cohérence thématique avec d'autres actions Structuration et pérennité du projet

Impact du projet au-delà des limites intercommunales

Richesse et diversité du partenariat Structuration prévue par la mise en place d'une programmation annuelle

L'actualité du GAL

Le GAL Quercy Rouergue coopère pour le tourisme durable

Le GAL coordonne, depuis 2009, un projet de coopération LEADER entre le Pays Rouergue Occidental (12), le Pays Midi Quercy (82) et le Pays de l'Albigeois et des Bastides (81). Le but est de faire des vallées du Viaur et de l'Aveyron une destination reconnue tourisme durable, notamment par le biais du développement de l'itinérance douce à savoir : la randonnée non motorisée sur plusieurs jours.

Les premières actions ont vu le jour en 2011 avec la réalisation d'un état des lieux des acteurs et des pratiques déjà existantes. Le travail s'est poursuivi par l'élaboration d'un diagnostic et de préconisations en vue de répondre aux faiblesses identifiées (comme par exemple la carence en hébergement pour les pratiquants de l'itinérance équestre).



Parce que le développement d'une offre d'itinérance douce ne peut se faire sans l'implication de tous, les hébergeurs, les prestataires d'activités de pleine nature et les Offices de Tourisme ont été mobilisés, début 2012, à travers 6 ateliers de travail (photo ci-dessus) encadrés par un consultant-formateur de l'ADEFPAT et par les techniciens des Pays et du GAL. Ils ont permis d'apporter une première réponse aux préconisations émises par :

- l'élaboration d'un grand itinéraire vitrine du territoire, basé

sur les chemins de Grande Randonnée et praticable par tous, - l'identification de produits touristiques testés pendant l'été. La mobilisation a permis de commencer à constituer un réseau interdépartemental d'acteurs. Pour faciliter leur interconnaissance, comme l'émergence de partenariats dans la création de produits d'itinérance, un annuaire des prestataires a été réalisé et diffusé début Juillet. Cet outil, testé également pendant l'été, se constitue d'une fiche de présentation par structure et d'informations utiles pour créer des liens comme les centres d'intérêts, les autres compétences mobilisables (ex : botanique, gastronomie,...) ou encore les types de partenariats déjà en place (animation, communication...).

Rendez-vous est donc donné en Septembre pour dresser un bilan des outils et produits testés cet été, réfléchir et agir sur les améliorations possibles et continuer ensemble le chemin vers le développement de l'itinérance dans les vallées du Viaur et de l'Aveyron !

La coopération tourisme durable en chiffres

- 6 ateliers qui ont mobilisé 29 acteurs du tourisme (prestataires APN, hébergement, salariés et/ou élus d'Office de Tourisme) au début de l'année 2012.

- 1 Annuaire répertoriant plus de 40 acteurs : 10 prestataires d'activité de pleine nature, 14 hébergeurs, 13 Offices de Tourisme et 7 structures ressources

Le suivi des projets financés par LEADER

Dans le but d'accompagner au mieux les porteurs de projets, Le GAL Quercy Rouergue a mis en place ses propres **outils d'instruction** depuis 2009 qui interviennent lors des étapes clés du montage et de la réalisation des projets. Ils ont une triple vocation et visent à :

1 - **aider les Maîtres d'Ouvrage** à s'interroger sur leur projet, à le mettre en place dans l'esprit LEADER et à faciliter le montage du dossier

→ c'est l'objet de la **fiche pré-dossier** remplie par le MO au moment de la formulation de la demande de subvention ;

2- **faciliter l'appréciation des projets** en vue de leur sélection par la Cellule technique et la prise de décision par les membres du Comité de Programmation.

→ c'est là qu'intervient la **fiche de présentation synthétique** du projet, la **fiche d'éligibilité** qui comme son nom l'indique permet à l'équipe technique de vérifier que le projet s'inscrit bien dans la stratégie ; la **fiche d'appréciation du projet** (image ci-contre) au regard des critères LEADER en termes de valeur ajoutée et de qualité,



elle est remplie au moment de la cellule technique GAL/Pays ; la **fiche d'opportunité** qui retrace l'instruction du projet (avis du Comité de Programmation, DDT) et présente le plan de financement retenu, elle sert de support à la programmation du projet par le Comité.

3 - **assurer une instruction efficace et un suivi des dossiers** qui s'inscrivent dans la durée en apportant aux techniciens du GAL des éléments indispensables

→ au moment de la réalisation complète du projet, le Maître d'Ouvrage doit alors rédiger le **rapport d'exécution** de son projet, il est l'occasion de faire un point entre ce qui était

attendu et ce qui a été réalisé (en termes d'impact géographique, de mise en œuvre, de public ciblé, mais aussi d'imprévus...). Enfin un an, puis trois ans après la réalisation du projet, la **fiche suivi** permet de reprendre contact avec le porteur de projet et de savoir, avec du recul, ce qu'est devenu le projet, les difficultés rencontrées et les résultats obtenus. Cette fiche renseignée par le MO donnera enfin lieu à la **fiche de capitalisation** destinée à la promotion du projet et la présentation des résultats obtenus.

Les premières « fiches suivi à 1 et 3 ans » ont été envoyées début juillet 2012 aux 16 maîtres d'ouvrages dont les projets ont été réalisés et payés depuis plus d'un an.

Cette démarche permet à la fois de :

- renforcer le lien entre les acteurs du territoire et le GAL,
- assurer un suivi approfondi des fonds européens utilisés,
- contribuer à l'évaluation du programme en pointant les dysfonctionnements récurrents afin de mieux appréhender la prochaine génération de programme.

Le suivi à 1 an, exemple du projet « Schéma des déplacements doux »



L'élaboration du schéma des déplacements doux réalisée en 2010 par la Communauté de Communes du Bassin Decazeville Aubin est la 2ème action du Plan Global des Déplacements élaboré dans le cadre de l'Agenda 21 local. Les élus souhaitent ainsi favoriser les déplacements à pieds et en vélo sur le territoire de la communauté afin de les rendre plus sûrs et plus pratiques. Les objectifs étaient alors de :

- créer un réseau d'itinéraires cyclables sécurisé pour les déplacements quotidiens,
- promouvoir la pratique du vélo et l'intermodalité avec les autres moyens de transport (bus, train)
- développer les places de stationnement 2 roues,
- développer des actions en faveur des piétons et personnes à mobilité réduite.

Le schéma a donc donné lieu à des préconisations et des actions à mettre en place à court et moyen terme. A plus d'un an de l'achèvement du schéma une partie de ces actions a pu commencer à voir le jour :

- mise en œuvre des aménagement cyclables : concertation

- dans les 5 communes de janvier à avril 2011,
- animations et mise en place d'un pédibus test à l'école E.ZOLA de Cransac en juin 2011 (photos ci-dessous),
- défi « Une semaine sans ma voiture » réalisé à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22/09/2011

- animations et mise en place d'un pédibus test à l'école de Firmi en juin 2012

- subvention de 250€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.



@crédits : www.cc-decazeville-aubin.fr

Initiative d'ici...

Le Pôle de services aux publics de Najac, un point d'accueil et d'information intercommunal

Opérationnelle depuis le début de l'année 2012, la maison des services aux publics de la Communauté de Communes du Canton de Najac (photo ci-dessous) a comme vocation première d'être un point d'ancrage centralisé et identifié pour les services de proximité sur le territoire de la communauté. « La difficulté de nos territoires est leur étendue, il faut souvent faire des kilomètres pour accéder aux services. » souligne Sandrine REGOURD secrétaire de la Communauté. Le Projet « Pôle de services aux publics » porté par la Communauté de Communes entend donc apporter une réponse à cette difficulté.



Disposer d'un lieu d'accueil mutualisé et accessible pour informer et accompagner la population locale

L'idée d'un tel projet est née de la convergence entre l'opportunité pour la Communauté de Communes de pouvoir racheter une maison qui appartenait jusqu'alors à la Mairie de Najac et de demandes de locaux formulées par des associations locales afin de profiter de meilleures conditions de travail et d'une meilleure accessibilité centrale. Le projet de réhabiliter le bâtiment acquis en 2005 pour en faire un lieu d'accueil collectif et accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite, a alors été élaboré. Soutenu financièrement par l'Etat (auquel s'est ajoutée une participation au titre de la réserve parlementaire), la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général de l'Aveyron et le programme LEADER, il a pu voir le jour après un an de travaux, réalisés de janvier à décembre 2011.

Ainsi, le Pôle des services héberge aujourd'hui, outre l'équipe de la Communauté de Communes, premier relai

des services aux publics sur le territoire, des associations comme l'ADMR, Aide à Domicile en Milieu Rural, ou encore Terre Paysanne et Accueil Paysan qui bénéficient ainsi de la mise à disposition gratuite de locaux agréables ainsi que d'une salle de réunion. Afin d'étoffer l'offre, le Pôle a également été conçu en vue de permettre à des organismes publics ou privés à caractère social de disposer d'un endroit pour assurer des permanences ponctuelles sur le territoire ; il est d'ailleurs prévu l'accueil d'une ou deux associations supplémentaires. Dans les perspectives envisageables et envisagées par Monsieur Bernard VIDAL, Président de la Communauté, se trouve également l'idée de proposer à la population locale un point d'accès libre à internet. En attendant, la Communauté de Communes n'hésite pas à mettre à disposition la salle de réunion du Pôle de services, comme par exemple dans le cadre de l'organisation de la Course des Remparts de Najac qui a eu lieu en juillet dernier.

Une projet LEADER au caractère structurant pour le territoire

Le projet Pôle des services aux publics a été cofinancé par le programme LEADER à hauteur de 13,6% du coût total, soit 45 420 €, au titre de l'Action 5 de la stratégie LEADER qui vise à proposer une offre de services essentiels de proximité sur le territoire,

« Il est important d'avoir des projets motivés et motivants »



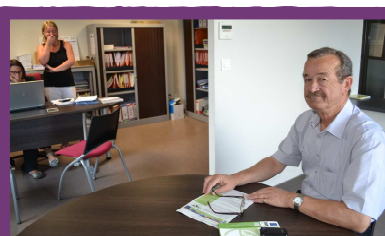
particulièrement en direction des familles et des personnes âgées. Après quelques mois de fonctionnement, le bâtiment semble pleinement répondre à ses objectifs et laisse apercevoir des possibilités de développement intéressantes en termes de coordination des services et de mutualisation.

Comme le note Nicole LOUPIAS, secrétaire administrative à l'ADMR « Nous avons le même périmètre d'intervention que la communauté de communes, aussi il est judicieux que nous soyons regroupés dans la même maison. »

Pour plus d'informations consulter la page des projets LEADER 2007-2013 sur le blog du GAL.

Contact : Communauté de Communes du Canton de Najac - Sandrine REGOURD - 05 65 81 47 68

Témoignage d'un Porteur de Projet LEADER



Entretien avec Bernard VIDAL, Président de la Communauté de Communes du Canton de Najac

Que retenir-vous de votre expérience en tant que porteur de projet LEADER ?

Si la demande de subvention LEADER n'a pas eu de conséquence sur la conception du projet, elle nous a amenés à le creuser un peu plus. Le dossier a été assez fastidieux à constituer mais a eu le mérite d'être clair ; la

coopération avec le GAL s'est avérée excellente et a été une aide précieuse. Pour finir, je dirais que l'exigence en terme de justification de l'utilité du projet et de son apport pour le territoire est une bonne chose, elle souligne l'importance d'avoir des projets motivés et motivants.

Qu'évoque pour vous le programme LEADER ?

Je le perçois comme une aide pour les projets novateurs de nos territoires ruraux, projets qui parfois ne pourraient pas voir le jour sans LEADER.

Si vous deviez le résumer en 3 mots vous diriez ?

Je dirais : **Aide** pour la ruralité / **Sérieux** de l'Europe / **Proximité** de l'accompagnement.

L'épicerie solidaire Amandine en Pays Voironnais, une aide pour un retour vers l'autonomie



Le projet de création d'une épicerie solidaire est né d'une volonté partagée depuis 2007 par un collectif de sept associations impliquées dans le milieu social du Pays Voironnais de proposer un service d'aide alimentaire différent à

des personnes qui traversent des situations difficiles. Leur budget consacré à l'alimentation, « leur reste à vivre » ne dépasse généralement pas 6€ par jour et par personne. Conscientes des limites de l'aide alimentaire d'urgence, notamment de l'état de dépendance et la perte de dignité qu'elle peut engendrer, ces sept associations, avec l'aide d'un consultant, ont donné naissance en 2009 à une huitième : l'épicerie solidaire Amandine. La finalité de ce service d'aide alimentaire d'un genre nouveau axé sur la pédagogie, la participation et la liberté de choix est clairement énoncée : accompagner ces personnes vers une situation budgétaire plus saine. Le soutien qui leur est apporté en réponse à un besoin essentiel qui est celui de se nourrir se veut constructif. Aussi la mission de l'association va au-delà de l'approche classique (distribution gratuite de denrées), elle a comme objectifs complémentaires de :

- sensibiliser et éduquer à la santé nutritionnelle et à l'achat responsable (organisation de sorties en vue de susciter de nouveaux comportements et réflexes...),
- dynamiser la personne en l'incitant à s'impliquer dans la vie collective de l'épicerie (instauration d'un comité d'usagers, espace d'échanges sur la vie de l'épicerie où sont discutés les problèmes, formulées les attentes comme

la mise en place d'ateliers cuisine ou au sein duquel peuvent être précisées les règles d'utilisation du service) - favoriser les relations de solidarité entre les personnes.

Une aide concertée et temporaire dans le respect de la dignité des usagers

Tous les mois une commission d'admission étudie les situations de personnes orientées par les assistantes sociales de secteur. Une rencontre tripartite entre la famille, l'assistante sociale et Maude Reffet, la conseillère en économie sociale et familiale de l'épicerie est ensuite organisée. Ils conviennent ensemble d'un contrat qui fixe les droits et les objectifs fixés à l'usager en vue de préparer sa sortie du dispositif d'aide (remboursement de dettes...). Etabli pour une durée de 3 mois, le contrat est renouvelable jusqu'à neuf mois. Les usagers disposent pendant cette période d'une carte leur donnant droit à un montant d'achat mensuel de 150€ pour une personne seule, la personne contribue financièrement à hauteur de 30€ , les 120€ restant sont pris en charge par l'épicerie. Le choix a été fait dès le départ de laisser les personnes libres de disposer de cette somme comme elles le veulent, sans mettre de restrictions sur certains types de produits. « Cela nous permet de voir comment les usagers gèrent leur budget et de mieux appréhender leur comportement

« Une aide alimentaire différente, respectueuse de la personne »

d'achat » explique Maude Reffet. L'épicerie est ouverte chaque jeudi de 09h30 à 12h et de 14h à 18h et accueille 2 personnes maximum en même temps. La conseillère est alors disponible, sans toutefois imposer sa présence, pour les guider dans l'analyse de leur dépenses et vers une meilleure gestion de leur budget si nécessaire. L'intérêt étant de favoriser le dialogue sans être trop intrusif.

Un projet soutenu par LEADER en constante évolution

L'épicerie a ouvert en mai 2010 dans un local de 30m² en phase test pour accueillir 4 familles, soit 6 personnes. Elle a du déménager depuis dans un local de 60m² faute de place. En 2012 avec 35 familles, soit 89 personnes au total un nouveau déménagement vers un local de 160m² est prévu pour janvier 2013, après une période de travaux à laquelle seront associés des bénéficiaires volontaires.



L'association est depuis le début de l'aventure dans une démarche active d'amélioration de ses services et rend régulièrement visite à d'autres épicerie afin de partager leurs expériences. Elle mène en ce moment plusieurs réflexions dont une liée à sa vocation intercommunale qui a pour but de pallier les problèmes de mobilité de ses usagers. Après avoir écarté la possibilité de l'épicerie itinérante, jugée trop stigmatisante, l'association envisage de créer un service de transport à la demande pour ceux qui en auraient besoin. Dans le même esprit, le projet d'ouvrir l'épicerie à un public solidaire qui paierait les produits à plein tarif dans le cadre d'une mixité partagée est également à l'étude. Cette option serait aussi une piste pour pérenniser l'association et trouver une source d'autofinancement. L'obtention de financements reste en effet une des principales difficultés rencontrées sur ce projet.

Contact

Épicerie solidaire Amandine - 04 76 05 91 06
Maude Reffet - epiceriesolidaire.amandine@gmail.com

Portrait

Les Ateliers de la Fontaine, association d'éducation populaire de Villefranche de Rouergue

Créée en 1973 par des bénévoles Villefranchois désireux de partager des activités artistiques et culturelles, l'association a pris de l'ampleur au fil des ans et compte aujourd'hui 4 salariés, dont 2 sont mis à disposition par la Fédération des Œuvres Laïques de l'Aveyron et plus de 250 adhérents. Aussi en 2012, les Ateliers de la Fontaine proposent différents services qui vont de l'animation jeunesse, à l'animation culturelle en passant par de la location de cyclomoteurs ou encore la gestion et l'animation d'un espace public numérique : la Cyberbase. Le but est lui toujours resté le même depuis le départ à savoir « mettre à la disposition de tous et en particulier du public le moins favorisé, les moyens de développer des activités éducatives, sociales, culturelles en vue de permettre l'émancipation intellectuelle et sociale des individus ».

L'animation jeunesse en direction des 11-18 ans pour laquelle l'association est missionnée par la Mairie de Villefranche de Rouergue, est bien sûr au cœur de l'activité de l'association. Elle offre aux jeunes un espace d'accueil

et d'écoute, encadré par des animateurs, où ils peuvent se retrouver dans leurs moments de temps libre pour jouer et échanger autour d'une boisson sans alcool mais pas seulement. Cet accueil est également un espace où sont susceptibles de naître des projets. C'est d'ailleurs dans ce sens que sont élaborées les activités de loisirs pour les 11-15 ans. L'équipe s'attache à s'adapter au plus près de leurs besoins et demandes ; les activités et séjours sont construits et organisés avec les jeunes, véritables acteurs de leur temps libre (élaboration des demandes de subventions, du programme et réservations inhérentes au séjour...). Cet important travail d'écoute et de respect réalisé depuis quelques années porte ses fruits et l'évolution de la fréquentation constatée depuis deux ans en termes de mixité sociale et de parité est une source de satisfaction pour Gérard PENEL, le Directeur.

Face à l'émergence de nouveaux besoins, les Ateliers de la Fontaine ont également développé deux autres activités de services, soutenues sous LEADER+ :



- un service de prêt de scooters et vélos électriques pour tenter de pallier les difficultés de mobilité de personnes fragilisées et les soutenir dans leur parcours de retour vers l'emploi,

- un espace public numérique (photo ci-dessus), pour permettre à chacun de se former aux nouvelles technologies et lutter ainsi contre la fracture numérique et les inégalités sociales qu'elle peut engendrer. Ce service a d'ailleurs fait augmenter la moyenne d'âge des adhérents !

Plus d'infos sur : www.ateliersdelafontaine.fr

Rencontre



Rencontre avec Gérard PENEL
Salarié de la FOL, il est mis à disposition des Ateliers de la Fontaine depuis 1992 et en est le Directeur depuis 1996. Membre du Comité de Programmation, il a rejoint le GAL au moment du nouveau programme LEADER 2007-2013.

Comment vivez-vous votre rôle de membre du Comité de Programmation du GAL ?

Je suis très satisfait d'avoir cette opportunité de prendre part à une instance décisionnelle ouverte à la société civile. C'est un lieu où l'on échange nos avis et où la voix de chacun est entendue de manière égale. Je m'y épanouis pleinement et m'attache à y apporter ma vision

d'acteur socioprofessionnel, dimension qui peut parfois manquer dans l'approche des projets. C'est ainsi pour moi l'occasion de faire valoir les idées et valeurs du mouvement d'éducation populaire que je représente. C'est également un moyen d'être au fait des projets menés sur le territoire et cela me donne l'impression de participer à leur soutien en leur accordant mon vote ou en formulant des remarques. Les montants de financements européens pour lesquels nous avons à nous prononcer sont parfois conséquents, c'est assez engageant.

Les actions menées lors de l'évaluation mi-parcours et les différentes sollicitations ont-elles eu des incidences sur la perception de votre rôle, votre implication ?

Je m'empare petit à petit de la dimension de mon rôle de membre du GAL qui consiste à faire la promotion du programme LEADER. Le sentiment d'être écouté et entendu a réussi à me convaincre que j'avais la légitimité pour le faire, aussi c'est un aspect que je pense amplifier.

J'ai d'ailleurs diffusé un mail il y a quelques mois, en faisant un lien vers le blog du GAL, auprès de mon réseau pour informer rapidement sur l'intérêt du programme LEADER.

Quel est pour vous l'intérêt du programme LEADER Quercy Rouergue ?

Le programme LEADER est un dispositif, ouvert à la société civile, qui est là pour soutenir les projets d'un territoire au plus près de ses besoins. Quant on voit la diversité des projets financés et la diversité des domaines qu'ils touchent on se dit que cela ne peut être que positif pour le territoire. La grande diversité des dépenses en fait également un programme assez ouvert, la principale contrainte étant l'obtention d'un cofinancement public.

Si vous deviez synthétiser le programme LEADER en trois mots, vous diriez ?

- 1 - Projet
- 2 - Territoire
- 3 - Démocratie participative

Le développement durable, une priorité à partager de ce XXIème siècle

Le concept de développement durable est aujourd'hui omniprésent dans notre société. Il est encore souvent associé dans les esprits à la protection de l'environnement et utilisé à tout bout de champ comme argument marketing. Derrière ce terme à la mode se cache pourtant une notion plus globale, véritable défi planétaire à relever en ce début de vingt et unième siècle. Qu'est-ce que le développement durable ? Comment est-il appréhendé au niveau européen, au niveau national et au niveau local ? Comment les projets financés par LEADER, programme de développement rural, participent-ils au développement durable de nos territoires ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre en vue d'apporter des clés de compréhension sur ce point qui fait partie intégrante des critères d'appréciation des projets LEADER Quercy Rouergue, au titre de la Plus Value LEADER.

Le Développement Durable ou la prise de conscience progressive d'un changement nécessaire

S'il trouve son origine dès les années 1970, dans le triste constat que les ressources naturelles de la Terre tendent à s'amenuiser en raison de leur surexploitation par l'homme, et ce de manière irréversible, le concept de Développement Durable ne se limite pourtant pas au seul aspect environnemental. Au départ évoqué sous le terme de « Développement soutenable », il va prendre son essor grâce à la définition qui en sera donnée en 1987 dans le rapport « Notre avenir à tous » de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, appelé rapport Brundtland du nom de la Présidente de la Commission et Premier ministre de la Norvège à l'époque : « *le Développement Durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de " besoins ", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.* » Selon cette conception il importe de rechercher alors un équilibre entre trois sphères étroitement imbriquées : la sphère économique, la sphère environnementale et la sphère sociale. A ces trois piliers est également associée la notion de gouvernance définie par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) « *La gouvernance peut être considérée comme l'exercice des pouvoirs économique, politique et administratif pour gérer les affaires à tous les niveaux. La bonne gouvernance est participative, transparente et responsable. Elle est aussi efficace et équitable. Elle assure que les priorités politiques, sociales et économiques sont fondées sur un large consensus dans la société et que les voix des plus pauvres et des plus vulnérables sont au cœur*

du processus de décision sur l'allocation des ressources pour le développement. ¹ »

Le Développement Durable est communément modélisé par un schéma tel que celui présenté ci-dessous :

Il pourrait être légendé par : *A long terme il n'y aura pas de*



développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable, écologiquement tolérable et en lien avec une bonne gouvernance.

Le développement durable une nouvelle composante de l'action publique à l'échelle mondiale.

Depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992 avec ses 27 principes pour établir un partenariat mondial sur une base nouvelle et plus équitable, et celui de Johannesburg en 2002 qui a renouvelé l'engagement et institué la mise en application de l'Agenda 21 défini à Rio, tous les pays ont été invités à élaborer leur stratégie de développement. L'intérêt étant d'intégrer ce nouveau concept dans leurs politiques publiques respectives afin d'en faire une priorité partagée au niveau mondial. En France, la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2003-2008 a ainsi institué pour la première fois le développement durable comme une composante de l'action publique. La SNDD faisait, et fait bien sûr toujours écho, à la Stratégie Européenne de Développement Durable (SEDD). Elles sont toutes deux soumises à l'évaluation et sont révisées au regard de l'évolution du contexte dans lequel elles s'inscrivent. La SNDD 2010-2013 actuelle date de juillet 2010 ; elle vise, en développant une économie sobre en ressources naturelles et décarbonée, à faire de la France un des acteurs majeurs de l'économie verte qui est la seule compatible avec le développement des pays émergents, tout en poursuivant un objectif de justice et d'équité sociale². Elle est construite autour de neuf défis stratégiques qui correspondent aux engagements européens fixés par la SEDD. Ils sont déclinés en

choix stratégiques assortis d'objectifs chiffrés et de leviers d'actions. Ces neuf grands défis stratégiques à relever pour aller vers une économie verte et équitable sont :

- 1- Consommation et production durables / 2- Société de la connaissance / 3- Gouvernance / 4- Changement climatique et énergies / 5- Transport et mobilité durables / 6- Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles / 7- Santé publique, prévention et gestion des risques / 8- Démographie, immigration, inclusion sociale / 9- Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde.

« Répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures »

La SNDD est une proposition d'architecture commune à l'ensemble des acteurs français, aussi bien publics que privés, afin de les aider à structurer leurs propres projets.

La prise en compte du Développement Durable au sein des politiques publiques a bien évidemment également des répercussions au niveau territorial, les Agendas 21 locaux en sont une parfaite illustration. Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées qui a fait du développement durable le fil rouge d'une grande partie de ses actions depuis 2002 a ainsi fait de la région Midi-Pyrénées un des premières régions de France à s'inscrire dans la démarche en se dotant en mars 2007 d'une stratégie et d'un plan d'action conçus en concertation avec un Groupe Citoyen de Concertation pour l'Agenda 21 régional, conformément au principe de la bonne gouvernance. A une autre échelle territoriale, la Communauté de Communes du Bassin de Decazeville Aubin a également été pionnière en étant une des premières communautés de communes à adopter un Agenda 21 pour son territoire. Elle avait d'ailleurs à cette occasion été soutenue par le programme LEADER+.

LEADER, un soutien local au développement durable des territoires ruraux

Après tout ce que nous venons de voir, il paraît difficile d'imaginer LEADER, programme européen de développement rural, déconnecté d'une telle préoccupation qui vise à améliorer les conditions de vie de tous en assurant leur pérennité. Si le développement durable n'apparaît pas en tant que tel dans les fondamentaux LEADER, on y retrouve cependant des similitudes à travers l'idée de l'approche ascendante qui implique les acteurs locaux dans la gouvernance du programme et des actions intégrées et multisectorielles qui sous-entendent que toutes les actions et projets de la stratégie locale s'inscrivent dans un ensemble cohérent. Le développement durable fait par ailleurs très souvent partie intégrante des critères d'appréciation des projets, comme c'est le cas au sein du GAL Quercy Rouergue ou encore au sein du Pays Ruthénois entre autres. Ils se sont dotés tous deux d'outils pour juger du caractère durable des projets et de la prise en compte de cet aspect par les maîtres d'ouvrage. Au GAL Quercy Rouergue, la fiche Développement Durable que les porteurs de projets ont à remplir pour apprécier dans quelle mesure leur projet tient compte de l'efficacité économique / du respect de l'environnement / du lien social et solidarité a également pour objectif de les sensibiliser à l'intégration de cet aspect au sein de leur projet et susciter d'éventuelles améliorations orientées dans ce sens.

Plus d'infos sur www.leader-quercyrouergue.org / rubrique Ressources thématiques

Sources :

- ¹ - Emploi, égalité des chances et développement durable dans le programme LEADER+ - Una LEADER 15/11/2005
- ² - Stratégie Nationale de Développement Durable 2010-2013 - Vers une économie verte et équitable - 07/2010

Les outils LEADER Quercy Rouergue



Les projets LEADER Quercy Rouergue sont à consulter sur www.leader-quercyrouergue.org

Vous pouvez désormais avoir une vue d'ensemble des projets soutenus par le programme LEADER du territoire Quercy Rouergue pour la programmation 2007-2013. Ils sont en ligne sur la page qui leur est dédiée au sein de l'espace « Initiatives d'ici ». Classés de manière chronologique par types d'actions, puis par dispositif, ils ont tous au moins reçu un premier avis favorable du Comité de Programmation du GAL. Vous pouvez de plus avoir accès à l'ensemble des informations disponibles sur chaque projet (fiche de présentation, page du projet sur le blog, lien vers site internet...)

Liens utiles:

- Blog du GAL Quercy Rouergue www.leader-quercyrouergue.org
- Pays de Figeac, du Ségala au Lot Célé : www.pays-figeac.fr/
- Pays du Rouergue Occidental : www.paysrouergueoccidental.com
- Préfecture de Région Midi-Pyrénées : www.europe-en-midipyrenees.eu/



Association Groupe d'Action Locale Quercy Rouergue
Bureaux administratifs :
6 avenue Bernard Fontanges - 46100 FIGEAC
Tél : 05 65 14 08 69 - fax : 05 65 14 05 57
gal.quercyrouergue@wanadoo.fr
www.leader-quercyrouergue.org

Groupe d'Action Locale Quercy Rouergue - Siège social : Mairie de Capdenac Gare - 1 avenue Albert Thomas 12700 CAPDENAC GARE / Directeur de la publication : Vincent LABARTHE / Rédaction et conception : GAL Quercy Rouergue / Crédits photos : GAL Quercy Rouergue, Hippocom / Impression : Imprimerie A+B / Tirage : 2000 exemplaires sur papier recyclé / Dépôt légal : Septembre 2012 / ISSN : 2104.8452



Bulletin cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Leader, axe 4 du FEADER et par les Communes et Communautés de Communes du territoire Quercy Rouergue.